



## DECLARATION PAC 2020 Faites-la avec la Chambre d'agriculture !



### Les avantages

- ⊕ La **sécurité** pour vos aides
- ⊕ Un conseiller expert pour répondre à vos questions
- ⊕ Un **accompagnement** qui s'adapte à votre besoin



Prenez rendez-vous dès à présent  
pour plus de sérénité et un tarif adapté



### Votre contact

Sophie Mordacq  
Tél : 03 44 11 44 41  
Mail : [sophie.mordacq@oise.chambagri.fr](mailto:sophie.mordacq@oise.chambagri.fr)



Vérifier et sécuriser



Optimiser



Gagner du temps

## Accompagnement à la déclaration PAC



### QUOI ? TÉLÉDÉCLARATION DE A À Z OU SIMPLE VÉRIFICATION

- ✚ Mise à jour et vérification de vos îlots : ajouts, suppression, détournage d'éléments naturels
- ✚ Enregistrement de votre assolement : cultures, surface d'intérêt écologique (SIE)
- ✚ Calcul des SIE et vérification du taux exigé
- ✚ Contrôle de cohérence : respect de la conditionnalité, des règles de verdissement



### COMMENT ?

- ✚ En votre présence, le conseiller de la Chambre d'agriculture vous accompagne à la déclaration, jusqu'à votre signature sur Télépac.



### OÙ ?

- ✚ **Beauvais** - Siège de la Chambre d'agriculture de l'Oise - Rue Frère Gagne
- ✚ **Grandvilliers** - Bureau de la Chambre d'agriculture - CERNODO - 55 rue de St Fuscien
- ✚ **Pont-L'Evêque** - Bureau de la Chambre d'agriculture - ADANE - 532 rue de la Libération
- ✚ **Fresnoy le Luat** - Bureau de la Chambre d'agriculture - ODASE - Hameau de Ducy - 17 rue de St Rieul



### QUAND ?

- ✚ Du 06 avril au 15 juin 2020, sur rendez-vous les jours ouvrés, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30



### TARIF

- ✚ **80 € HT/heure**, chaque heure entamée étant due.
- ✚ **Tarif promotionnel de 70 € HT/heure** pour les déclarations faites jusqu'au 15 mai 2020 inclus.